

Finances

REF : DAF2014027

Signataire : MP

Séance du Conseil Municipal du 10/07/2014

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

**OBJET : Création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du réseau de chaleur de la ZAC CANAL**

**EXPOSE :**

Le réseau de chaleur de la ZAC CANAL revêt le caractère d'un service public industriel et commercial (SPIC).

Conformément aux dispositions de l'article L.1412-1 du Code général des collectivités territoriales, l'exploitation d'un SPIC doit donner lieu à la création d'une régie.

Cette régie peut être dotée :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière
- soit de la seule autonomie financière

Il est proposé au Conseil d'opter pour la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière dans la mesure où :

- celle-ci permet de maintenir le service public au sein de la commune, à l'instar de tout service communal en régie directe,
- l'essentiel des pouvoirs de décision sont conservés par le Conseil municipal tandis que le Maire reste l'ordonnateur de la régie,
- la caractère provisoire du réseau de chaleur de la ZAC CANAL, dans l'attente d'un réseau couvrant l'ensemble du territoire, ne nécessite pas de créer une structure juridiquement autonome.

Cette régie sera administrée, sous l'autorité du Maire et du Conseil municipal, par un conseil d'exploitation et un directeur nommés par le Conseil municipal.

Elle sera dotée d'un budget annexe au budget principal de la Commune, soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux.

Il est par ailleurs proposé d'attribuer à la régie une dotation initiale en espèces, d'un montant de 500 000 €, qui permettra de couvrir le coût des travaux de construction du réseau de chaleur de la ZAC Canal.

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 10 JUILLET 2014

Présents :..... 37

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 10 Juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 02 juillet 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

Monsieur BEAUDET Pascal, **Maire**

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, MM MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua-Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, **Adjoints au Maire,**

M CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. PLEE Eric, Mmes Josiane MILLA, MBONDO Thérèse M. ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, RABAH Hana, YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M BIDAL Damien, **Conseillers Municipaux** et **\*Conseillers Municipaux délégués,**

**POUVOIRS :**

Laurence GRARE	Représentée par :	Meriem DERKAOUI
Antoine WOHLGROTH	Représenté par :	Marc RUER
Alice FAGARD	Représentée par :	Roland CECCOTTI-RICCI
Guillaume SANON	Représenté par :	Nourredine KARROUMI
Jacques SALVATOR	Représenté par :	Evelyne YONNET
Hakim RACHEDI	Représenté par :	Omar AIT-BOUALI
Présilya ALVES	Représentée par :	Abderrahim HAFIDI
Nadia LENOURY	Représentée par :	Damien BIDAL
Rachid ZAÏRI	Représenté par :	Claire VIGEANT
Bouchra HAMDANE	Représentée par :	Benoît LOGRE
Josiane MILLA	Représentée par :	Thérèse MBONDO à partir de la question n°228
Sylvie DUCCATTEAU	Représentée par :	Maria MERCADER Y PUIG jusqu'à la question n°241

**Excusé :** Fayçal MENIA

**Absente :** Mme SIGNATE Rouguy,

**Secrétaire de séance :** M. KARROUMI Sofienne.

**Direction Générale des Ressources / Direction des Finances**

**Finances**

**REF : DAF2014027**

**Signataire : MP**

**OBJET :Création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du réseau de chaleur de la ZAC CANAL**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier les articles L. 1412-1, L. 2221-1 et suivants et R. 2221-1 et suivants ;

Vu l'avis favorable de la Commission consultation des Services Publics Locaux en date du 09 juillet 2014 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 juillet 2014 portant création du service public de production et de distribution d'énergie calorifique ;

**Considérant** que la Ville d'Aubervilliers a lancé une réflexion concernant la réalisation d'un réseau de distribution d'énergie calorifique et frigorifique sur son territoire ;

**Considérant** que lors du lancement de la zone d'aménagement concerté CANAL (ci-après « ZAC CANAL »), la Ville a sollicité les promoteurs afin qu'ils prévoient un mode de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire adapté à la perspective d'un futur raccordement au réseau de chaleur ;

**Considérant** que les immeubles de la ZAC CANAL seront livrés à partir du mois de septembre 2014 ;

**Considérant** qu'un réseau de chaleur ne pourra être réalisé sur l'ensemble du territoire de la Ville avant cette date ;

**Considérant** que la Ville a décidé de la création d'un réseau provisoire afin d'alimenter en chaleur et eau chaude sanitaire (« ECS ») les immeubles de la ZAC CANAL ;

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du réseau de chaleur de la ZAC CANAL, conformément aux statuts annexés à la présente délibération.

**DECIDE** d'attribuer à la régie une dotation initiale en espèces de 500 000 €. La dépense correspondante sera inscrite au budget d'investissement du budget principal de la commune de l'exercice 2014 sur le compte 181.

L'Adjoint Délégué

Mme Meriem DERKAOUI  
1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire



Reçu en Préfecture le : 11/07/2014  
Publié le 11/07/2014  
Certifié exécutoire le : 11/07/2014

L'Adjoint Délégué

Mme Meriem DERKAOUI  
1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

